



Laval, le 15 janvier 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LAVAL RÉITÈRE SON APPUI AU SYSTÈME DE CONSIGNATION

Alors que le Gouvernement du Québec travaille présentement sur une étude comparative entre le système de consignation et de collecte sélective, le Conseil Régional de l'Environnement (CRE) de Laval souhaite se prononcer clairement en faveur du maintien et de la bonification du système de consignation au Québec.

Actif depuis plusieurs années dans le domaine de la gestion responsable des matières résiduelles à Laval, le CRE de Laval est d'avis que le maintien et la bonification du système de consignation est complémentaire à la collecte sélective et qu'employés conjointement, ces deux systèmes maximisent la performance du recyclage des matières résiduelles en optimisant la qualité et la quantité des matières récupérées.

L'avantage comparatif du système de consignation est fort simple. Il permet un « tri à la source » de la matière envoyée au recyclage qui est collectée séparément des matières pouvant réduire sa qualité pour le recyclage. Loin d'être inefficace du point de vue quantitatif, le système de consignation contribue aussi chaque année à récupérer plus d'un milliard de contenants en aluminium, en verre et en plastique et ce, sans qu'il en coûte un seul dollar au contribuable ou au consommateur qui rapporte son contenant consigné!

Le système de consignation a aussi l'avantage de détourner un volume important de matières valorisables des sites d'enfouissement en plus de réduire les sources de contamination potentielle au sein des matières récupérées pêle-mêle par la collecte sélective. En participant au « tri à la source », les Lavallois assument de plus leur responsabilité d'utilisateur-payeur en se réappropriant une partie de la gestion de leurs matières résiduelles sur leur propre territoire.

Enfin, il est important d'insister sur l'un des principaux atouts du système de consigne à savoir, l'économie d'énergie. Alors que la consommation ne cesse d'exercer une pression croissante sur les ressources naturelles, le recyclage des contenants d'aluminium, de verre et de plastique consignés (dans un état qualitatif optimal) permet d'économiser l'énergie qui aurait dû être consommée pour extraire, transporter et transformer les matières premières nécessaires pour fabriquer des bouteilles et des canettes neuves. Le recyclage des canettes en aluminium permet ainsi d'économiser environ 95 % de l'énergie nécessaire pour produire des canettes neuves.

- 30 -

Pour plus d'informations :

Guy Garand

Directeur Général

Conseil régional de l'environnement de Laval

T. 450-664-3503